



Présidence : M. Peter Stöpfer
Procès-verbal : Mme Fabienne Landry
Conseil communal : Mme Monique Courbat, mairesse, Mme Anita Hirschi, M. Ulrich Knuchel,
M. Dominique Sunier
Administration : --
Présents : 18 ayants-droits
Scrutateurs: --

Ouverture de l'assemblée

M. Peter Stöpfer, Président des assemblées, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

L'ordre du jour de l'assemblée est paru dans la Feuille officielle du District 30 jours avant la date de l'Assemblée, soit les vendredis 25 janvier, 1^{er} février et 22 février, nos 3, 4 et 7.

Le Président des assemblées rappelle que pour avoir le droit de vote en matière communale, il faut être résident dans la commune depuis 3 mois avant la date de l'assemblée, avoir l'exercice des droits civiques et avoir 18 ans révolus.

L'ordre du jour est le suivant:

1.	Elections communales - Election de 2 conseillers communaux
2.	Information Fusion
3.	Divers

1. Elections communales

M. Stoepler informe qu'au terme du délai légal fixé au 8 février 2013 18h00, 2 listes ont été enregistrées pour les deux postes de conseillers à repourvoir.

Les personnes qui ont déposé leur candidature sont

Fonction Conseillers communaux		Nom, prénom	Année de naissance	Profession
Candidate	Mme	Lecomte Alexia	1979	Indépendante
Candidate	Mme	Barrat Carmen	1948	Retraitée

Selon le règlement d'organisation de la commune, les conseillères sont élues tacitement.

M. Stoepler propose de les applaudir et les remercie pour leur engagement.

2. Information Fusion

Mme Courbat donne des explications sur le projet de fusion des 3 communes. Elle relève que le Copil Fusion a préparé des projets, des idées comment la nouvelle commune pourrait fonctionner. Ces projets seront décidés par le nouveau conseil communal et ne font pas partie de la votation du 9 juin prochain. Le crédit d'investissement lié par exemple à la nouvelle administration communale (adaptation d'un bâtiment) sera traité par le nouveau conseil communal et voté par les citoyens en assemblée.

La nouvelle commune s'appellera Le Plateau de Diesse. Le Copil fusion n'a pas souhaité reprendre le bureau Compas. Le travail de ce bureau pour le projet à 4 communes a été repris et est adapté au projet à 3 communes. Le Copil est composé des 3 maires, de 3 conseillers, des 3 secrétaires communaux et de 2 citoyens (Diesse et Prêles). Malheureusement, personne ne s'est annoncé pour Lamboing malgré les recherches de la commune. M. Beat Voegelin se propose. Il est applaudi.

Mme Sidonie Giaque a été engagée par les communes pour la calculation financière et l'établissement du rapport lié aux finances.

Beaucoup de questions ont été posées lors du projet à 4 communes, soit que deviennent les bâtiments ?, ou sera l'administration ?, etc. Le nouveau Copil a constitué des groupes de travail qui établissent des modèles que la nouvelle commune prendra tel quel ou pas. Un groupe finances, un groupe personnel, un groupe pâturages, un groupe pour les bâtiments et un groupe pour les syndicats ont été créés.

Exemple : si la nouvelle commune souhaite construire une nouvelle école, que faire avec les anciens bâtiments ?, la même question se pose pour les bureaux communaux. Des idées ont donc été élaborées ainsi que différents modèles, ces idées et modèle seront présentés ultérieurement.

Mme Courbat annonce une conférence de presse pour le 14 mars. Le 15 mars et à la mi-avril, la population recevra un journal d'information. Les dates pour les soirées d'information sont le 3 mai à Prêles, le 17 mai à Lamboing et le 24 mai à Diesse. Ces soirées débuteront à 18h00. Le 5 décembre aura lieu l'assemblée constitutive de la nouvelle commune, cette dernière votera le budget.

Question : Pourquoi les soirées ne se passent pas uniquement par village. Réponse : Mme Courbat pense qu'il faut être ouvert.

Question : Si fusion il y a, le futur conseil fonctionnera à combien de conseiller ? Réponse : à 7 ; six conseillers et conseillères et un ou une maire.

Question : Par rapport à la grandeur de la nouvelle commune, le travail des conseillers sera-t-il encore supportable ? Réponse : oui il semble que cela sera possible.

Le site internet de la fusion est www.fusionplateaudediesse.ch/

Pas d'autres questions.

2. Divers

Question: Est-ce que la société des amis de la montagne de Douanne a écrit à la commune par rapport aux taxes de séjour ? Réponse: Oui, ce courrier est arrivé en 2012 et a été traité. La commune verse à cette société Fr. 2'500.— par an pour l'entretien des chemins privés des Prés de Macolin. Les amis de la montagne auraient souhaité recevoir un montant de Fr. 10'000.-- pour les soutenir

Information de M. Voegelin : Suite à une procédure devant le tribunal, les chemins des Prés de Macolin auraient été jugés à usage public ! La commune n'a reçu aucune information dans ce sens. La commune confirme que ces chemins sont actuellement non ouverts à tous.

Question : Est-ce que les taxes de séjour encaissées sont redistribuées ? Réponse : Oui, le montant annuel encaissé pour les taxes de séjour est de Fr. 10'000.— à Fr. 12'000.--, ce montant est versé au compte de fonctionnement. A noter que la commune de Lamboing touche deux genres de taxes, soit

celle des nuitées et celle pour les maisons de vacances. La commune verse pour presque Fr. 20'000.— de soutien aux activités et sociétés locales.

Question : Est-ce que toutes les sociétés sont soutenues de la même manière, situation à ce jour ?

Réponse : M. Sunier, conseiller, explique ce dont il se souvient à l'époque où il était conseiller. Soutien au foot, à la fanfare, à la société de chant (montant fixe et/ou selon membres). Les jeunes des sociétés sont également soutenus par le versement d'une contribution. Il n'y a pas eu de changement à part pour le FC LNL.

Mme Courbat explique que le Copil fusion s'est penché sur cette question de soutien aux sociétés locales, ces questions seront abordées prochainement.

La parole n'étant plus demandée, le Président des assemblées remercie les citoyens de leur attention et lève la séance.

Séance levée à 20h25.

Au nom de l'assemblée communale de Lamboing

Le Président des assemblées :

La Secrétaire :

Peter Stöpfer

Fabienne Landry

Lamboing, le 5 mars 2013.